

86.15-0

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française
- Libre confessionnel
- Provincial et communal
- Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :
Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature :
le 14 décembre 1998.

2. Intitulé de l'unité de formation :

Informatique : gestionnaire de bases de données – module de base (convention).

Code de l'U.F. :	754493021W1	Code du domaine de formation :	709
------------------	-------------	--------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page.

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation :

X Enseignement secondaire de : qualification transition
du degré : inférieur supérieur

Enseignement supérieur de type court Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page.

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page.

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page.

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Répondre à l'Administration

code de L'U.F. 754493021W1	code du domaine = 709
-------------------------------	-----------------------------

8BIS


11. Horaire minimum de l'unité de formation:

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement du(des) cours (2) (5)	Code U. (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Laboratoire d'utilisation de logiciels	CT	S	12
2. Part d'autonomie	XXXXX	P	0
		Total des périodes	12

12. Réserve au service d'inspection :

a) Observation(s) de l' (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique (annexe(s) éventuelle(s)) :

AVIS FAVORABLE
LE 15.01.99

E. LAMOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



ASP COORD

Date : 10 FEV 1999

Signature :

- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
- (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

1 FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION :

**INFORMATIQUE : Gestionnaire de base de données –
Module de base (convention)**

1 Finalités générales :

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit :

- a) concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- b) répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières :

- a) Permettre de répondre de manière raisonnée et efficace à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu et leur application.
- b) Développer les techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation des fonctions de base d'un gestionnaire de base de données
- c) Développer
 - des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information,
 - des méthodes de travail transférables,
 - des attitudes d'autogestion des la formation et d'évaluation autonome (auto-formation)
- d) Familiariser l'étudiant avec les fonctionnalités de base nécessaire pour effectuer avec fruit les travaux informatiques qui requièrent une connaissance élémentaire d'un gestionnaire de base de données.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES :

**INFORMATIQUE : Gestionnaire de base de données –
Module de base (convention)**

2.1 Capacités

L'étudiant sera capable de :

- de manipuler la souris ;
- d'évoluer dans l'interface graphique Windows ;
- de créer, supprimer, renommer un dossier ;
- de copier, de déplacer et de supprimer un fichier.

2.2 Titre pouvant en tenir lieu :

- « Introduction aux applications Windows (convention)

3. CONSTITUTION DE GROUPES ET REGROUPEMENT

**INFORAMTIQUE : Gestionnaire de base de données –
Module de base (convention)**

Il est recommandé d'organiser des groupes d'un maximum de ³⁰ personnes.
Chaque apprenant doit disposer d'un poste de travail.

4. PROGRAMME DU (DES) COURS

INFORMATIQUE : Gestionnaire de base de données – Module de base (convention)

A l'issue de la formation, l'étudiant sera capable :

- de définir table ou fichier, enregistrement, champ en distinguant les différents types ;
- de créer une table, un fichier, d'y ajouter, modifier, supprimer, déplacer un champ, un enregistrement ;
- de regrouper et de traiter des informations (tri, classement, requête) ;
- de sauvegarder et de récupérer une table, un fichier.

Recommandations :

- On encouragera le respect des règles ergonomiques.
- On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique. Il suffira à l'étudiant d'acquérir assez de vocabulaire technique pour lui permettre de suivre les instructions et de comprendre une information proposée par une fiche technique élémentaire.

5. CAPACITES TERMINALES

**INFORMATIQUE : Gestionnaire de base de données –
Module de base (convention)**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra être capable :

- de créer une table, un fichier,
- de créer, modifier, supprimer un enregistrement,
- d'effectuer une requête, un tri, un classement
- de sauvegarder et de récupérer une table.

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- du degré d'autonomie,
- du respect des consignes,
- des choix techniques opérés.

Date :

6. CHARGE DE COURS

**INFORMATIQUE : Gestionnaire de base de données –
Module de base (convention)**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert doit faire la preuve d'une connaissance actualisée dans le domaine de « gestionnaire de base de données ».